

Désignation de l'entreprise : S.A.S. IDEAL GROUPE

Néant ☐ *

		Exercice N								
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue	{	FD		FE		FF			
								biens *		
	services *	FG	4 464 941	FH		FI	4 464 941			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 464 941	FK		FL	4 464 941			
	Production stockée *				FM					
	Production immobilisée *				FN	178 366				
	Subventions d'exploitation				FO	31 333				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	1 097 812				
	Autres produits (1) (11)				FQ	76 803				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 849 255		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 637 288		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	71 045		
	Salaires et traitements *						FY	1 749 747		
	Charges sociales (10)						FZ	729 183		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce				HS	)	GA	744 830
			- dotations aux provisions						GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	567 454		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 499 546		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 650 291)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	2 657 896		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	31 355		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	391 020		
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	36 932		
	Total des produits financiers (V)						GP	3 117 203		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	9 471 365		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	711 235		
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	434 609		
	Total des charges financières (VI)						GU	10 617 209		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 500 007)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(9 150 297)			

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S.A.S. IDEAL GROUPE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	206 085	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	206 085	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	17 288	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	446 869	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	277 504	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	741 662	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(535 577)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(397 892)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	9 172 542	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	18 460 524	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(9 287 982)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières		HY	
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	{ – Crédit-bail mobilier *		HP	1 890
			{ – Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	1 143 822
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	42 024
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 097 812
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	24 990
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Penalités et amendes			741		
Rappels d'impôts 2020 à 2022			16 547			
Vnc immobilisation financieres cedees			14 225			
Produits cession titres immobilises				4 021		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise : S.A.S. IDEAL GROUPE										1 2					
Adresse de l'entreprise 21 - 35 rue de l'Ecole Normale 33200 BORDEAUX										Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET * 5 3 2 6 5 7 4 9 1 0 0 0 8 2										Néant ☐ *					
										Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3					
										Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)										AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB		AC			
		Frais de développement *								CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires								AF		AG		1 752 745 325 854	
		Fonds commercial (1)								AH		AI		110 000	
		Autres immobilisations incorporelles								AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN		AO			
		Constructions								AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles								AT		AU		375 909 575 318	
		Immobilisations en cours								AV		AW			
		Avances et acomptes								AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS		CT			
		Autres participations								CU		CV		828 254 282 648	
		Créances rattachées à des participations								BB		BC			
		Autres titres immobilisés								BD		BE			
		Prêts								BF		BG			
		Autres immobilisations financières *								BH		BI		730 730	
TOTAL (II)										BJ		BK		2 956 908 1 294 550	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL		BM			
		En cours de production de biens								BN		BO		314 903	
		En cours de production de services								BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis								BR		BS			
		Marchandises								BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV		BW		17 245	
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX		BY		6 075 145	
		Autres créances (3)								BZ		CA		16 175 252 28 127 014	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé								CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD		CE		78	
Comptes de régularisation	Disponibilités								CF		CG		4 946 468		
	Charges constatées d'avance (3)*								CH		CI		100 104		
	TOTAL (III)								CJ		CK		16 175 252 39 580 958		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)								CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO		IA		60 007 668 19 132 160 40 875 508	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 110 000										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :										Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.S. IDEAL GROUPE

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :12 087 800.....)	DA	12 087 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	4 351 218
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	149 876
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(4 117 736)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(9 287 982)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 183 175
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 726 760
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	22 848 260
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 482 954
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 469 857
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 935
	Autres dettes	EA	162 567
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	37 692 333
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	40 875 508
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 462 630
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 455

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BSF AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

IDEAL Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

BSF AUDIT
23, quai de Paludate
33800 Bordeaux
S.A.S. au capital de € 300 000
533 372 603 R.C.S. Bordeaux

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grande Aquitaine

ERNST & YOUNG et Autres
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

IDEAL Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société IDEAL Groupe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDEAL Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué aux paragraphes « Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement » et « Créances, Dettes et Liquidités » de l'annexe des comptes annuels, une dépréciation est pratiquée lorsque, à la date d'arrêté des comptes, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Nous avons apprécié la méthodologie appliquée ainsi que le caractère raisonnable des évaluations retenues pour déterminer le montant de ces dépréciations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 28 juin 2024

Les Commissaires aux Comptes

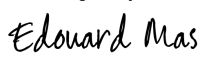
BSF AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:

000F033F5D2D4A5...

Marie Dufour

DocuSigned by:

AA00E4DDD3CC4DA...

Edouard Mas

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	4 464 941		4 464 941	4 625 851
Chiffres d'affaires Nets	4 464 941		4 464 941	4 625 851
Production stockée				
Production immobilisée			178 366	538 328
Subventions d'exploitation reçues			31 333	48 667
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 097 812	793 887
Autres produits			76 803	9 311
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			5 849 255	6 016 044
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			3 637 288	3 694 200
Impôts, taxes et versements assimilés			71 045	86 117
Salaires et traitements			1 749 747	2 218 629
Charges sociales			729 183	935 977
Dotations aux amortissements sur immobilisations			744 830	696 139
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			567 454	14 110
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			7 499 546	7 645 172
R E S U L T A T E X P L O I T A T I O N			-1 650 291	-1 629 128
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			2 657 896	726 503
Produits des autres valeurs mobilières			31 355	
Autres intérêts et produits assimilés				6 112
Reprises sur provisions et transferts de charges			391 020	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			36 932	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			3 117 203	732 616
Dotations financières aux amortissements et provisions			9 471 365	7 275 122
Intérêts et charges assimilées			711 235	905 235
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			434 609	27 420
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			10 617 209	8 207 778
R E S U L T A T F I N A N C I E R			-7 500 007	-7 475 162
R E S U L T A T C O U R A N T A V A N T I M P O T			-9 150 297	-9 104 291

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		602
Produits exceptionnels sur opérations en capital	206 085	18 537
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	206 085	19 139
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 288	44 024
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	446 869	222 655
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	277 504	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	741 662	266 679
R E S U L T A T E X C E P T I O N N E L	-535 577	-247 540
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-397 892	-336 378
TOTAL DES PRODUITS	9 172 542	6 767 798
TOTAL DES CHARGES	18 460 524	15 783 251
R E S U L T A T N E T	-9 287 982	-9 015 453
Dont Crédit-bail mobilier	1 890	3 079
Dont Crédit-bail immobilier		

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2023 (12 mois)			31/12/2022 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	2 078 599	1 752 745	325 854	630 178
Fonds commercial	110 000		110 000	110 000
Autres immobilisations incorporelles				107 666
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	951 227	375 909	575 318	847 000
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				1 433
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	1 110 902	828 254	282 648	654 807
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	730		730	2 120
ACTIF IMMOBILISE	4 251 458	2 956 908	1 294 550	2 353 203
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	314 903		314 903	231 358
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	17 245		17 245	9 510
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	6 075 145		6 075 145	9 672 048
Fournisseurs débiteurs	283 637		283 637	353 851
Personnel				7 583
Organismes sociaux	12 974		12 974	22 278
Etat, impôts sur les bénéfices	170 020		170 020	239 105
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	345 159		345 159	301 089
Autres	43 490 477	16 175 252	27 315 224	23 840 441
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	78		78	2 006 112
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 946 468		4 946 468	3 525 013
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	100 104		100 104	589 869
ACTIF CIRCULANT	55 756 210	16 175 252	39 580 958	40 798 254
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	60 007 668	19 132 160	40 875 508	43 151 457

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
Capital social ou individuel	12 087 800	12 087 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 351 218	5 231 258
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	149 876	149 876
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		4 897 716
Report à nouveau	-4 117 736	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-9 287 982	-9 015 453
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 183 175	13 351 197
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 724 305	6 617 572
Découverts, concours bancaires	2 455	7 444
Emprunts et dettes financières diverses	16 944 732	13 771 692
Associés	5 903 528	5 321 684
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 482 954	1 215 400
Personnel	50 076	150 204
Organismes sociaux	257 569	514 684
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 130 695	1 607 248
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	31 517	17 724
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 935	3 555
Autres dettes	162 567	573 053
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	37 692 333	29 800 260
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	40 875 508	43 151 457

Documents soumis au contrôle des commissaires aux comptes **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- Transmission universelle de patrimoine au profit d'IDEAL GROUPE des sociétés :
 - 128 AMELOT
 - LA TESTE ROME
 - LE MESNIL LECLERC
 - PROMETHEE INVEST 3
 - PROMETHEE INVEST 4
 - TALENCE LEYSOTTE
 - VILLENAVE 11 NOVEMBRE
- La société a souscrit ou pris une participation au capital des sociétés suivantes au cours de l'exercice :

Dénomination sociales	% souscrit/acquis	Forme juridique
128 AMELOT	40	SAS
ANGERS BRETONNIERES	1	SCCV
BAYONNE BASQUES	35	SNC
BAYONNE HARANNE	15	SCCV
BAYONNE LOUNG	30	SCCV
BAYONNE PANNECAU	35	SNC
BEGLES JULES GUESDE	20	SCCV
BOUCAU CHARLES DE GAULLE	20	SCCV
GELOS DAURE	98	SCCV
GOMETZ MOLIERE	20	SCCV
IDEAL INVEST 6	100	SAS
LA TESTE ROME	25	SARL
LE MESNIL LECLERC	2	SCCV
LENTILLY France	98	SCCV
MEYZIEU INVEST	90	SAS
NEUVILLE HELENE	45	SCCV
NILMES ASPIC	98	SNC
PONTCHATEAU ROUTE DE VANNES	98	SCCV
PROMETHEE INVEST 3	100	SAS
PROMETHEE INVEST 4	100	SAS
SEIGNOSSE OSMONDES	25	SCCV
TALENCE LEYSOTTE	2	SCCV
TARNOS LABORDE	32	SCCV
VILLEPINTE AVENUE BON AVENIR	25	SCCV
VILLEPINTE HOCHÉ	40	SCCV

- La société a cédé des participations, le prix de cession et la valeur nette comptable de la participation cédée est inscrite au résultat exceptionnel respectivement dans les lignes Produits / Charges exceptionnel(le)s sur opération en capital. Une moins-value court terme a été dégagée d'un montant de 10 204 €.
- La société a effectué une dépréciation à 100% des titres des sociétés suivantes qui sont identifiées comme en « perte à terminaison » au cours de l'exercice/
 - o SNC BAYONNE BASQUES
 - o SNC BAYONNE PANNECAU
 - o SAS TOURS GROSSE TOUR

Par ailleurs, pour tenir compte des difficultés économiques que connaît le secteur de la promotion immobilière en France actuellement, des tests de dépréciation ont été réalisés conduisant à constater :

- o une dépréciation complémentaire en 2023 des titres de participation de 332 960 € aboutissant à une valeur nette comptable des titres de participation au 31.12.23 de 282 648 €.
- o une dépréciation complémentaire de 9 127 490 € en 2023 des avances en compte courant accordées aux filiales au 31 décembre 2023 dont la valeur nette comptable est à cette date de 20 319 262 €
- La Souscription en novembre 2023 d'une dette bancaire « PGE Résilience » pour un montant global de 5.750.000 € contractés auprès des entités suivantes :
 - o Caisse d'Epargne : 1.150.000 €
 - o Crédit Agricole : 1.150.000 €
 - o SOCFIM : 1.150.000 €
 - o Crédit Mutuel : 862.500 €
 - o ARKEA : 862.500 €
 - o Banque Populaire : 575.000 €

Ce financement a été sollicité afin d'absorber les pertes financières du secteur de la promotion immobilière sur l'année 2023 et notamment due à :

- o La hausse de l'énergie et des matières premières
- o L'augmentation du coût des financements des programmes immobiliers liée à un Euribor qui passe de -0.57% en janvier 2022 à +3.91% en décembre 2023
- o La baisse de l'activité commerciale sur les logements au détail avec l'augmentation des taux bancaires pour les particuliers

Conjointement, un ajustement des effectifs a été réalisé en 2023 par le Groupe, pour faire face aux nouveaux paramètres de marché et préparer 2024.

- L'apport de 3.173.040€ d'avance en compte courant le 27 octobre 2023 par les associés :
 - o EAG DEVELOPPEMENT : 356.500 €
 - o VP PATRIMOINE : 356.500 €
 - o LA TRICOGNE CAPITAL : 1.080.040 €
 - o K2 CAPITAL III : 750.000 €
 - o EPOPEE TRANSITIONS I : 300.000 €
 - o ELEVATION CAPITAL IMMO : 330.000 €

**Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes**

- Sur l'exercice 2022, trois emprunts obligataires ont été émis avec les caractéristiques suivantes :
 - o emprunt de 2 587 442 € du 27 juillet 2022 , représenté par l'émission de 2 834 obligations de 913 € unitaire, à échéance du 4 mai 2030.
 - o emprunt de 3 117 895 € du 27 juillet 2022, représenté par l'émission de 3 415 obligations de 913 € unitaire, à échéance du 4 mai 2030.
 - o emprunt de 8 066 355 € du 4 mai 2022 , représenté par l'émission de 8 835 obligations de 913 € unitaire, à échéance du 4 mai 2030.

Il nait de ces différentes émissions un engagement financier de 7.570 K€ au titre de primes de non conversion, non matérialisé dans les comptes conformément à l'approche « opération unique » du bull CNCC n°100, décembre 1995 EC93-74 et bull CNCC n°191, septembre 2018, EC 2018-07.

Entre la date d'émission des obligations convertibles et la date de clôture de l'exercice 2023, sur la base des informations portées à notre connaissance, aucun indice ne laisse présager de la non-conversion des mêmes obligations à l'échéance par les souscripteurs. Par conséquent, les primes de non-conversion n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes de l'exercice clos.

- Le groupe est intégré fiscalement (option faite le 26 avril 2019 par courrier pour une durée de 5 exercices à compter du 1^{er} janvier 2019). Le 10 mai 2023, le périmètre d'intégration fiscale a été mis à jour pour l'exercice 2023 par courrier.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Malgré les difficultés économiques rencontrées par le secteur de la promotion immobilière actuellement en France, la société a estimé que la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des Etats Financiers au 31 décembre 2023 n'était pas remise en cause en prenant en compte une période de 12 mois à partir de la date d'arrêté des comptes.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes**

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION**➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles****✓ Coût d'entrée**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Frais de développement Logiciel :

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 2 ans.

Le logiciel développé jusqu'au 30 juin 2023 par IDEAL GROUPE, fait l'objet d'une promesse de vente des droits de la propriété intellectuelle à la société XPERIENCE IMMO, en date du 30 juin 2023. La promesse de vente peut être exercée jusqu'au 30 juin 2027.

Tant que la promesse de vente n'est pas exercée IDEAL GROUPE perçoit une redevance pour l'utilisation et la commercialisation du logiciel par XPERIENCE IMMO.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, IDEAL GROUPE, utilisatrice de l'application XPERIENCE IMMO, verse à la société prestataire une redevance pour les services de maintenance et assistance technique. Le service est facturé à IDEAL GROUPE avec une remise par rapport au prix public.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

	Durée d'utilisation	Durée d'usage fiscale
Logiciels informatiques	2 à 3 ans	1 à 3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans	10 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans	10 ans

La différence éventuelle entre l'amortissement économique calculé sur la durée d'utilisation et l'amortissement fiscal calculé sur la durée d'usage fait l'objet, le cas échéant, d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel.

**Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes**

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour tenir compte des difficultés économiques que connaît le secteur de la promotion immobilière en France actuellement, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les titres par application d'une méthode reposant sur les prévisions d'activité attendues dans le cadre du business plan établi par la direction de la société. Cela a conduit à constater une dépréciation complémentaire en 2023 des titres de participation de 332 960 € aboutissant à une valeur nette comptable des titres de participation au 31.12.23 de 282 648 €.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

Pour tenir compte des difficultés économiques que connaît le secteur de la promotion immobilière en France actuellement, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les avances en comptes courants par application d'une méthode reposant sur les prévisions d'activité attendues dans le cadre du business plan établi par la direction de la société. Cela a conduit à constater une dépréciation complémentaire de 9 127 490 € en 2023 des avances en compte courant accordées aux filiales au 31 décembre 2023 dont la valeur nette comptable est à cette date de 20 319 262 €.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêt et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite**Option retenue :**

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce, l'entreprise ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges mais mentionne son évaluation en engagements hors bilan.

Engagements hors bilan 31 décembre 2022 de 40 519 €

Engagements hors bilan 31 décembre 2023 de 30 006 €

**Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes**

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'entreprise applique la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2023 est de 3.20 % ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 251 458 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 014 804	290 732	116 937	2 188 599
Immobilisations corporelles	1 571 123	155 596	775 493	951 227
Immobilisations financières	1 141 307	152 256	181 931	1 111 632
TOTAL	4 727 234	598 584	1 074 361	4 251 458

Amortissements et dépréciations d'actif = 2 956 908 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 166 961	595 055	9 271	1 752 745
Immobilisations corporelles	722 691	427 278	774 060	375 909
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	484 380	14 574	700	828 254
TOTAL	2 374 031	1 036 908	784 031	2 956 908

Etat des créances = 50 478 245 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	730		730
Autres Créances clients	6 075 145	6 075 145	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 974	12 974	
Impôts et taxes	515 179	515 179	
Groupe et associés	43 052 525	43 052 525	
Débiteurs divers	721 588	721 588	
Charges constatées d'avance	100 104	100 104	
TOTAL	50 478 245	50 477 515	730

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

Dépréciations = 16 175 252 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	7 047 762	9 517 810	390 320	16 175 252
Comptes financiers				
TOTAL	7 047 762	9 517 810	390 320	16 175 252

Sur la base des informations communiquées par la Direction de la société, le stock représenté par les frais engagés pour le compte de SCCV en formation n'a pas lieu d'être déprécié.

Produits à recevoir par postes du bilan = 667 456 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	667 456
Disponibilités	
TOTAL	667 456

Charges constatées d'avance = 100 104 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Engagements Financiers Reçus :

La société IDEAL GROUPE a reçu de la part de la société XPERIENCE la promesse de vente en date du 30 juillet 2027 pour un montant initial de 500 000 € sous déduction des redevances déjà payées par le licencié.

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 12 087 800 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	60439	200.00	12 087 800
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	60439	200.00	12 087 800

(1) Dont 22 091 actions de préférence, toutes émises au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Prime d'émission = 4 351 218 €

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prime d'émission	5 231 258		880 040	4 351 218
TOTAL	5 231 258		880 040	4 351 218

Etat des dettes = 37 692 333 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	10 726 760	7 561 749	3 165 011	
Dettes financières diverses	22 848 260	6 783 568	16 064 692	
Fournisseurs	1 482 954	1 482 954		
Dettes fiscales & sociales	2 469 857	2 469 857		
Dettes sur immobilisations	1 935	1 935		
Autres dettes	162 567	162 567		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	37 692 333	18 462 630	19 229 703	

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

Charges à payer par postes du bilan = 743 892 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	49 234
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	583 744
Dettes fiscales & sociales	110 614
Autres dettes	300
TOTAL	743 892

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 4 464 941 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	4 464 941	100 %
TOTAL	4 464 941	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -397 892 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-1 650 291	-397 892	-1 203 709
Résultat financier	-7 500 007		-7 500 007
Résultat exceptionnel	-535 577		-535 577
Participation des salariés			
TOTAL	-9 685 874	-397 892	-9 287 982

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. L'année de dotat.	9 460 450	2 365 113
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	9 460 450	2 365 113

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

Détail du résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	Montant HT
Produits exceptionnels	
Produits de cession des immobilisations financières	4 021
Autres produits exceptionnels	202 064
Charges exceptionnelles	
Amendes et pénalités	741
Rappel d'impôts	16 547
VNC des immobilisations financières cédées	14 225
Autres charges exceptionnelles	167 596
Charges exceptionnelles diverses sur pertes sur projets	265 048
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	277 504
TOTAL	- 535 577

Le résultat exceptionnel se compose :

- des éléments exceptionnels par leur fréquence ou leur montant provenant des activités ordinaires,
- ainsi que des éléments ne provenant pas des activités ordinaires.

Le Code de commerce donne une courte définition du résultat exceptionnel : celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise (C. com. art. R 123-192). Aussi, les charges liées aux abandons et liquidations de programmes rentrent, selon nous, dans le cadre d'opérations courantes d'une activité de promotion immobilière.

Dans une récente recommandation, l'ANC, par interprétation de l'article R 123-192 précité, autorise d'inscrire en résultat exceptionnel certains produits et charges classés normalement par nature en exploitation. Cette recommandation de l'ANC définit les éléments exceptionnels comme des produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel et de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Les charges d'abandons de programmes enregistrées dans le résultat exceptionnel des comptes consolidés correspondent à des frais engagés par la société IDEAL GROUPE pour le compte de futurs programmes, n'ayant pu être refacturés aux SCCV à défaut de constitution, faute de viabilité des projets.

Le classement en charges exceptionnelles s'appuie sur la qualification de ces charges comme « peu nombreuses, inhabituelles, anormales et significative aux bornes de la performance économique du Groupe en 2023 ».

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Au titre de l'exercice 2023, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 130 000 Euros.

**Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes**

AUTRES INFORMATIONS

Engagements Financiers donnés :

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	335 888
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de retraite	30 006
Prime de non conversion emprunts obligataires	7 569 833
Médaille du travail	
Autres engagements	2 249 629

Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	Dettes garanties	Montant sûretés
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	152 480	152 480
TOTAL	152 480	152 480

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	21
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	6
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	27

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

Intégration fiscale

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019, la société IDEAL GROUPE a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration est composé des sociétés :

- S.A.S. IDEAL GROUPE (société mère),
- S.A.R.L. IDEAL TRANSACTION (filiale),
- S.A.R.L. IDEAL GIRONDE (filiale),
- S.A.R.L. IDEAL COTE BASQUE (filiale),
- S.A.R.L. IDEAL ILE DE France (filiale),
- S.A.R.L. IDEAL RHONE ALPES (filiale),
- S.A.R.L. IDEAL GESTION (filiale)
- S.A.R.L. IDEAL CARACTERE (filiale)
- S.A.R.L. IDEAL BRETAGNE PAYS DE LOIRE (filiale)
- S.A.R.L. IDEAL INVEST (filiale)
- S.A.R.L. IDEAL RENOVATION (filiale)
- S.A.S M & IDEAL 1 (filiale)
- S.A.R.L IDEAL AMENAGEMENT 1 (filiale)
- S.A.S IDEAL INVEST 2 (filiale)
- S.A.S IDEAL INVEST 3 (filiale)
- S.A.S IDEAL INVEST 4 (filiale)
- S.A.S IDEAL INVEST 5 (filiale)

De ce fait, la SOCIETE IDEAL GROUPE se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe.
La convention de répartition de l'impôt prévoit que :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées sont constatées en résultat par la société mère

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

S.A.S IDEAL GROUPE

21-35 rue de l'Ecole Normale
33200 BORDEAUX

Siren : 532 657 491

Evénements post-clôture

Aucun événement post-clôture significatif n'a été porté à notre connaissance

**Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes**

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Documents soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

Produits à recevoir = 667 456 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Organismes sociaux - produits a recevoir(43870000000)	12 974
C/ct int. courus a recevoir(45880000000)	1 176
Affectation automatique resultat (45887000000)	653 306
TOTAL	667 456

Charges constatées d'avance = 100 104 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	100 104
TOTAL	100 104

Charges à payer = 743 892 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus(16884000000)	46 779
Interets courus a payer(51810000000)	2 455
TOTAL	49 234

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact. a recevoir(40810000000)	583 744
TOTAL	583 744

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés payés(42820000000)	44 973
Frais personnel à rembourser(42861000000)	5 103
Prov. charges soc. s/cp(43820000000)	19 551
Organismes soc. autres ch. à payer(43860000000)	15 971
Taxe d'apprentissage(43863500000)	1 610
Etat charges à payer(44860000000)	23 407
TOTAL	110 614

Autres dettes	Montant
Crediteurs divers a payer(46860000000)	300
TOTAL	300

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- Transmission universelle de patrimoine au profit d'IDEAL GROUPE des sociétés :
 - 128 AMELOT
 - LA TESTE ROME
 - LE MESNIL LECLERC
 - PROMETHEE INVEST 3
 - PROMETHEE INVEST 4
 - TALENCE LEYSOTTE
 - VILLENAVE 11 NOVEMBRE
- La société a souscrit ou pris une participation au capital des sociétés suivantes au cours de l'exercice :

Dénomination sociales	% souscrit/acquis	Forme juridique
128 AMELOT	40	SAS
ANGERS BRETONNIERES	1	SCCV
BAYONNE BASQUES	35	SNC
BAYONNE HARANNE	15	SCCV
BAYONNE LOUNG	30	SCCV
BAYONNE PANNECAU	35	SNC
BEGLES JULES GUESDE	20	SCCV
BOUCAU CHARLES DE GAULLE	20	SCCV
GELOS DAURE	98	SCCV
GOMETZ MOLIERE	20	SCCV
IDEAL INVEST 6	100	SAS
LA TESTE ROME	25	SARL
LE MESNIL LECLERC	2	SCCV
LENTILLY France	98	SCCV
MEYZIEU INVEST	90	SAS
NEUVILLE HELENE	45	SCCV
NILMES ASPIC	98	SNC
PONTCHATEAU ROUTE DE VANNES	98	SCCV
PROMETHEE INVEST 3	100	SAS
PROMETHEE INVEST 4	100	SAS
SEIGNOSSE OSMONDES	25	SCCV
TALENCE LEYSOTTE	2	SCCV
TARNOS LABORDE	32	SCCV
VILLEPINTE AVENUE BON AVENIR	25	SCCV
VILLEPINTE HOCHÉ	40	SCCV

- La société a cédé des participations, le prix de cession et la valeur nette comptable de la participation cédée est inscrite au résultat exceptionnel respectivement dans les lignes Produits / Charges exceptionnel(le)s sur opération en capital. Une moins-value court terme a été dégagée d'un montant de 10 204 €.
- La société a effectué une dépréciation à 100% des titres des sociétés suivantes qui sont identifiées comme en « perte à terminaison » au cours de l'exercice/
 - o SNC BAYONNE BASQUES
 - o SNC BAYONNE PANNECAU
 - o SAS TOURS GROSSE TOUR

Par ailleurs, pour tenir compte des difficultés économiques que connaît le secteur de la promotion immobilière en France actuellement, des tests de dépréciation ont été réalisés conduisant à constater :

- o une dépréciation complémentaire en 2023 des titres de participation de 332 960 € aboutissant à une valeur nette comptable des titres de participation au 31.12.23 de 282 648 €.
- o une dépréciation complémentaire de 9 127 490 € en 2023 des avances en compte courant accordées aux filiales au 31 décembre 2023 dont la valeur nette comptable est à cette date de 20 319 262 €
- La Souscription en novembre 2023 d'une dette bancaire « PGE Résilience » pour un montant global de 5.750.000 € contractés auprès des entités suivantes :
 - o Caisse d'Epargne : 1.150.000 €
 - o Crédit Agricole : 1.150.000 €
 - o SOCFIM : 1.150.000 €
 - o Crédit Mutuel : 862.500 €
 - o ARKEA : 862.500 €
 - o Banque Populaire : 575.000 €

Ce financement a été sollicité afin d'absorber les pertes financières du secteur de la promotion immobilière sur l'année 2023 et notamment due à :

- o La hausse de l'énergie et des matières premières
- o L'augmentation du coût des financements des programmes immobiliers liée à un Euribor qui passe de -0.57% en janvier 2022 à +3.91% en décembre 2023
- o La baisse de l'activité commerciale sur les logements au détail avec l'augmentation des taux bancaires pour les particuliers

Conjointement, un ajustement des effectifs a été réalisé en 2023 par le Groupe, pour faire face aux nouveaux paramètres de marché et préparer 2024.

- L'apport de 3.173.040€ d'avance en compte courant le 27 octobre 2023 par les associés :
 - o EAG DEVELOPPEMENT : 356.500 €
 - o VP PATRIMOINE : 356.500 €
 - o LA TRICOGNE CAPITAL : 1.080.040 €
 - o K2 CAPITAL III : 750.000 €
 - o EPOPEE TRANSITIONS I : 300.000 €
 - o ELEVATION CAPITAL IMMO : 330.000 €

- Sur l'exercice 2022, trois emprunts obligataires ont été émis avec les caractéristiques suivantes :
 - o emprunt de 2 587 442 € du 27 juillet 2022 , représenté par l'émission de 2 834 obligations de 913 € unitaire, à échéance du 4 mai 2030.
 - o emprunt de 3 117 895 € du 27 juillet 2022, représenté par l'émission de 3 415 obligations de 913 € unitaire, à échéance du 4 mai 2030.
 - o emprunt de 8 066 355 € du 4 mai 2022 , représenté par l'émission de 8 835 obligations de 913 € unitaire, à échéance du 4 mai 2030.

Il nait de ces différentes émissions un engagement financier de 7.570 K€ au titre de primes de non conversion, non matérialisé dans les comptes conformément à l'approche « opération unique » du bull CNCC n°100, décembre 1995 EC93-74 et bull CNCC n°191, septembre 2018, EC 2018-07.

Entre la date d'émission des obligations convertibles et la date de clôture de l'exercice 2023, sur la base des informations portées à notre connaissance, aucun indice ne laisse présager de la non-conversion des mêmes obligations à l'échéance par les souscripteurs. Par conséquent, les primes de non-conversion n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes de l'exercice clos.

- Le groupe est intégré fiscalement (option faite le 26 avril 2019 par courrier pour une durée de 5 exercices à compter du 1^{er} janvier 2019). Le 10 mai 2023, le périmètre d'intégration fiscale a été mis à jour pour l'exercice 2023 par courrier.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Malgré les difficultés économiques rencontrées par le secteur de la promotion immobilière actuellement en France, la société a estimé que la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des Etats Financiers au 31 décembre 2023 n'était pas remise en cause en prenant en compte une période de 12 mois à partir de la date d'arrêté des comptes.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION**➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles****✓ Coût d'entrée**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Frais de développement Logiciel :

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 2 ans.

Le logiciel développé jusqu'au 30 juin 2023 par IDEAL GROUPE, fait l'objet d'une promesse de vente des droits de la propriété intellectuelle à la société XPERIENCE IMMO, en date du 30 juin 2023. La promesse de vente peut être exercée jusqu'au 30 juin 2027.

Tant que la promesse de vente n'est pas exercée IDEAL GROUPE perçoit une redevance pour l'utilisation et la commercialisation du logiciel par XPERIENCE IMMO.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, IDEAL GROUPE, utilisatrice de l'application XPERIENCE IMMO, verse à la société prestataire une redevance pour les services de maintenance et assistance technique. Le service est facturé à IDEAL GROUPE avec une remise par rapport au prix public.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

	Durée d'utilisation	Durée d'usage fiscale
Logiciels informatiques	2 à 3 ans	1 à 3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans	10 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans	10 ans

La différence éventuelle entre l'amortissement économique calculé sur la durée d'utilisation et l'amortissement fiscal calculé sur la durée d'usage fait l'objet, le cas échéant, d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour tenir compte des difficultés économiques que connaît le secteur de la promotion immobilière en France actuellement, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les titres par application d'une méthode reposant sur les prévisions d'activité attendues dans le cadre du business plan établi par la direction de la société. Cela a conduit à constater une dépréciation complémentaire en 2023 des titres de participation de 332 960 € aboutissant à une valeur nette comptable des titres de participation au 31.12.23 de 282 648 €.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

Pour tenir compte des difficultés économiques que connaît le secteur de la promotion immobilière en France actuellement, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les avances en comptes courants par application d'une méthode reposant sur les prévisions d'activité attendues dans le cadre du business plan établi par la direction de la société. Cela a conduit à constater une dépréciation complémentaire de 9 127 490 € en 2023 des avances en compte courant accordées aux filiales au 31 décembre 2023 dont la valeur nette comptable est à cette date de 20 319 262 €.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite**Option retenue :**

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce, l'entreprise ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges mais mentionne son évaluation en engagements hors bilan.

Engagements hors bilan 31 décembre 2022 de 40 519 €

Engagements hors bilan 31 décembre 2023 de 30 006 €

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'entreprise applique la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2023 est de 3.20 % ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 251 458 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 014 804	290 732	116 937	2 188 599
Immobilisations corporelles	1 571 123	155 596	775 493	951 227
Immobilisations financières	1 141 307	152 256	181 931	1 111 632
TOTAL	4 727 234	598 584	1 074 361	4 251 458

Amortissements et dépréciations d'actif = 2 956 908 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 166 961	595 055	9 271	1 752 745
Immobilisations corporelles	722 691	427 278	774 060	375 909
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	484 380	14 574	700	828 254
TOTAL	2 374 031	1 036 908	784 031	2 956 908

Etat des créances = 50 478 245 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	730		730
Autres Créances clients	6 075 145	6 075 145	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 974	12 974	
Impôts et taxes	515 179	515 179	
Groupe et associés	43 052 525	43 052 525	
Débiteurs divers	721 588	721 588	
Charges constatées d'avance	100 104	100 104	
TOTAL	50 478 245	50 477 515	730

Dépréciations = 16 175 252 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	7 047 762	9 517 810	390 320	16 175 252
Comptes financiers				
TOTAL	7 047 762	9 517 810	390 320	16 175 252

Sur la base des informations communiquées par la Direction de la société, le stock représenté par les frais engagés pour le compte de SCCV en formation n'a pas lieu d'être déprécié.

Produits à recevoir par postes du bilan = 667 456 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	667 456
Disponibilités	
TOTAL	667 456

Charges constatées d'avance = 100 104 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Engagements Financiers Reçues :

La société IDEAL GROUPE a reçu de la part de la société XPERIENCE la promesse de vente en date du 30 juillet 2027 pour un montant initial de 500 000 € sous déduction des redevances déjà payées par le licencié.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 12 087 800 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	60439	200.00	12 087 800
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	60439	200.00	12 087 800

(1) Dont 22 091 actions de préférence, toutes émises au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Prime d'émission = 4 351 218 €

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prime d'émission	5 231 258		880 040	4 351 218
TOTAL	5 231 258		880 040	4 351 218

Etat des dettes = 37 692 333 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	10 726 760	7 561 749	3 165 011	
Dettes financières diverses	22 848 260	6 783 568	16 064 692	
Fournisseurs	1 482 954	1 482 954		
Dettes fiscales & sociales	2 469 857	2 469 857		
Dettes sur immobilisations	1 935	1 935		
Autres dettes	162 567	162 567		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	37 692 333	18 462 630	19 229 703	

Charges à payer par postes du bilan = 743 892 €

Charges à payer		Montant
	Emp. & dettes établ. de crédit	49 234
	Emp.& dettes financières div.	
	Fournisseurs	583 744
	Dettes fiscales & sociales	110 614
	Autres dettes	300
TOTAL		743 892

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 4 464 941 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	4 464 941	100 %
TOTAL	4 464 941	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -397 892 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-1 650 291	-397 892	-1 203 709
Résultat financier	-7 500 007		-7 500 007
Résultat exceptionnel	-535 577		-535 577
Participation des salariés			
TOTAL	-9 685 874	-397 892	-9 287 982

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. L'année de dotat.	9 460 450	2 365 113
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	9 460 450	2 365 113

Détail du résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel		Montant HT
Produits exceptionnels		
	Produits de cession des immobilisations financières	4 021
	Autres produits exceptionnels	202 064
Charges exceptionnelles		
	Amendes et pénalités	741
	Rappel d'impôts	16 547
	VNC des immobilisations financières cédées	14 225
	Autres charges exceptionnelles	167 596
	Charges exceptionnelles diverses sur pertes sur projets	265 048
	Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	277 504
TOTAL		- 535 577

Le résultat exceptionnel se compose :

- des éléments exceptionnels par leur fréquence ou leur montant provenant des activités ordinaires,
- ainsi que des éléments ne provenant pas des activités ordinaires.

Le Code de commerce donne une courte définition du résultat exceptionnel : celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise (C. com. art. R 123-192). Aussi, les charges liées aux abandons et liquidations de programmes rentrent, selon nous, dans le cadre d'opérations courantes d'une activité de promotion immobilière.

Dans une récente recommandation, l'ANC, par interprétation de l'article R 123-192 précité, autorise d'inscrire en résultat exceptionnel certains produits et charges classés normalement par nature en exploitation. Cette recommandation de l'ANC définit les éléments exceptionnels comme des produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel et de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Les charges d'abandons de programmes enregistrées dans le résultat exceptionnel des comptes consolidés correspondent à des frais engagés par la société IDEAL GROUPE pour le compte de futurs programmes, n'ayant pu être refacturés aux SCCV à défaut de constitution, faute de viabilité des projets.

Le classement en charges exceptionnelles s'appuie sur la qualification de ces charges comme « peu nombreuses, inhabituelles, anormales et significative aux bornes de la performance économique du Groupe en 2023 ».

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Au titre de l'exercice 2023, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 130 000 Euros.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements Financiers donnés :

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	335 888
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de retraite	30 006
Prime de non conversion emprunts obligataires	7 569 833
Médaille du travail	
Autres engagements	2 249 629

Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	Dettes garanties	Montant sûretés
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	152 480	152 480
TOTAL	152 480	152 480

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	21
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	6
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	27

Intégration fiscale

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019, la société IDEAL GROUPE a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration est composé des sociétés :

- S.A.S. IDEAL GROUPE (société mère),
- S.A.R.L. IDEAL TRANSACTION (filiale),
- S.A.R.L. IDEAL GIRONDE (filiale),
- S.A.R.L. IDEAL COTE BASQUE (filiale),
- S.A.R.L. IDEAL ILE DE France (filiale),
- S.A.R.L. IDEAL RHONE ALPES (filiale),
- S.A.R.L. IDEAL GESTION (filiale)
- S.A.R.L. IDEAL CARACTERE (filiale)
- S.A.R.L. IDEAL BRETAGNE PAYS DE LOIRE (filiale)
- S.A.R.L. IDEAL INVEST (filiale)
- S.A.R.L. IDEAL RENOVATION (filiale)
- S.A.S M & IDEAL 1 (filiale)
- S.A.R.L IDEAL AMENAGEMENT 1 (filiale)
- S.A.S IDEAL INVEST 2 (filiale)
- S.A.S IDEAL INVEST 3 (filiale)
- S.A.S IDEAL INVEST 4 (filiale)
- S.A.S IDEAL INVEST 5 (filiale)

De ce fait, la SOCIETE IDEAL GROUPE se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe.
La convention de répartition de l'impôt prévoit que :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées sont constatées en résultat par la société mère

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

S.A.S IDEAL GROUPE

21-35 rue de l'Ecole Normale
33200 BORDEAUX

Siren : 532 657 491

Evénements post-clôture

Aucun événement post-clôture significatif n'a été porté à notre connaissance

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 667 456 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Organismes sociaux - produits a recevoir(43870000000)	12 974
C/ct int. courus a recevoir(45880000000)	1 176
Affectation automatique resultat (45887000000)	653 306
TOTAL	667 456

Charges constatées d'avance = 100 104 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	100 104
TOTAL	100 104

Charges à payer = 743 892 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus(16884000000)	46 779
Interets courus a payer(51810000000)	2 455
TOTAL	49 234

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact. a recevoir(40810000000)	583 744
TOTAL	583 744

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés payés(42820000000)	44 973
Frais personnel à rembourser(42861000000)	5 103
Prov. charges soc. s/cp(43820000000)	19 551
Organismes soc. autres ch. à payer(43860000000)	15 971
Taxe d'apprentissage(43863500000)	1 610
Etat charges à payer(44860000000)	23 407
TOTAL	110 614

Autres dettes	Montant
Crediteurs divers a payer(46860000000)	300
TOTAL	300

IDEAL GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 12 087 800 euros
Siège social : 21-35 rue de l'Ecole Normale
33200 BORDEAUX
532 657 491 RCS BORDEAUX

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 9 287 981,99 euros de la manière suivante :

- **L'intégralité de la perte, soit la somme de -9 287 981,99 euros
Affectée au compte « Report à Nouveau »**

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou de la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la présente consultation de la collectivité des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.



**Certifié conforme
La Présidente
La Société EAG DEVELOPPEMENT
Représentée par Edouard MYON**